

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 22 FÉVRIER 2010, À DIX-NEUF HEURE (19 h) AU LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS :** MADAME LA CONSEILLÈRE CLAIRE NÉRON  
MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD HÉBERT  
MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LAVOIE  
MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE OUELLET  
MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL SAVARD

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR LE MAIRE MONSIEUR GEORGES SIMARD**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M<sup>e</sup> ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
MONSIEUR FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
MADAME SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES  
ET TRÉSORIÈRE

**EST ABSENT :** MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LAMBERT

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR LA PRIÈRE QUE RÉCITE LE GREFFIER MAÎTRE ANDRÉ COTÉ à 19 h**

---

**Résolution 10-02-65**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que son Honneur le Maire monsieur Georges Simard mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 22 février 2010;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 22 février 2010 soit et est accepté tel que mentionné par le Maire.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Comme il n'y a aucun public de présent, le conseil municipal passe au point suivant.

---

## Résolution 10-02-66

### RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION – INGÉNIERIE – PISTE CYCLABLE VAUVERT, LOCATION DE MACHINERIES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – daté du 19 février 2010 concernant la location de machineries pour l'aménagement de la piste cyclable Vauvert où ces derniers mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que cinq compagnies ont été invitées;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues soit celles de :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>CONFORME</b>	<b>PELLE TAXES INCLUSES</b>	<b>TRACTEUR TAXES INCLUSES</b>
Construction Unibec inc.	X	37,98 \$/h	32,62 \$/h
Asphalte Dallaire et Saint-Pierre	X	40,64 \$/h	33,86 \$/h
Excavation Gaétan Girard	X	-----	50,79 \$/h
F.F. Lamothe	X	50,79 \$/h	-----
Transport Dumais et fils	X	-----	62,08 \$/h

CONSIDÉRANT que ces derniers recommandent au conseil l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Unibec inc., pour un tarif horaire de 37,98 \$/h, taxes incluses, pour la location de la pelle Caterpilland 308, ainsi qu'un tarif de 32,62 \$/h, taxes incluses, pour la location du tracteur D3, ce qui devrait totaliser une dépense de 10 800 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette soumission est conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 1413-09 par le MAMROT;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – piste cyclable Vauvert, location de machineries qui en l'occurrence est celle de **CONSTRUCTION UNIBEC INC.** pour un tarif horaire de 37,98 \$/h, taxes incluses, pour la location de la pelle Caterpilland 308, ainsi qu'un tarif de 32,62 \$/h, taxes incluses, pour la location du tracteur D3, ce qui devrait totaliser une dépense de 10 800 \$, taxes nettes, étant bien entendu conditionnel à l'acceptation de l'approbation du règlement numéro 1413-09 par le MAMROT.

## Résolution 10-02-67

### RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION – C-1012-2010, SITE WESTERN, ÉVALUATION ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – daté du 19 février 2010 concernant la soumission C-1012-2010, site Western – évaluation électrique où ce dernier mentionne que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de cinq compagnies;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	CONFORME	MONTANT TAXES INCLUSES	POINT	POINTAGE FINAL
BPR Infrastructure inc.	X	10 666,69 \$	90	131,2
Genivar	X	11 812,50 \$	90	118,5
Dessau	X	17 439,19 \$	95	83,1
Cegertech	X	40 871,08 \$	80	31,8

CONSIDÉRANT que ces derniers recommandent l'octroi du contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit BPR Infrastructure inc. pour un montant de 10 666,69 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – daté du 19 février 2010 concernant la soumission C-1012-2010, site Western – évaluation électrique qui en l'occurrence est de celle de **BPR INFRASTRUCTURE INC.** pour un montant de 10 666,69 \$, taxes incluses.

---

## Résolution 10-02-68

### RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION – C-1013-2010, SITE WESTERN, ÉVALUATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – daté du 19 février 2010, contrat C-1013-2010, site Western, évaluation architecturale, où ce dernier mentionne que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de trois compagnies;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu une soumission :

SOUSSIONNAIRE	CONFORME	MONTANT TAXES INCLUSES	POINT	POINTAGE FINAL
Gosselin et Fortin, architectes et Jean Maltais, architecte	X	21 897,75 \$	90	63,9

CONSIDÉRANT que ces derniers recommandent l'octroi du contrat au seul soumissionnaire soit Gosselin et Fortin, architectes et Jean Maltais, architecte, pour un montant de 21 897,75 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RICHARD HÉBERT**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – daté du 19 février 2010 concernant la soumission C-1013-2010, site Western – évaluation architecturale qui en l'occurrence est de celle de **GOSSELIN ET FORTIN, ARCHITECTES ET JEAN MALTAIS, ARCHITECTE**, pour un montant de 21 897,75 \$, taxes incluses, étant entendu que la dépense totale sera sujette à différer du total de la soumission puisque ce coût reflète un nombre d'heures estimées.

**Résolution 10-02-69**

**RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION – C-1015-2010, PISTE CYCLABLE VAUVERT – FOURNITURE CONCASSÉ MG-20**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – daté du 19 février 2010 concernant la soumission C-1015-2010, piste cyclable Vauvert – fourniture concassée MG-20, où ce dernier mentionne que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées;

CONSIDÉRANT que cinq compagnies se sont procuré les documents;

CONSIDÉRANT que les trois compagnies suivantes ont déposé une soumission soit :

SOUSSIONNAIRES	CONFORME	PRIX À LA TONNE	TRANSPORT	MONTANT TAXES INCLUSES
Transport Doucet et fils	X	12,70 \$/t	4,93 \$/t	17,63 \$/t
Transport D. Dumais et fils	X	11,85 \$/t	6,08 \$/t	17,93 \$/t
Paysage 4 Saisons	X	11,29 \$/t	10,14 \$/t	21,43 \$/t

CONSIDÉRANT que ces derniers recommandent l'octroi du contrat au plus bas

soumissionnaire conforme soit Transport Doucet et fils pour un montant de 12,70 \$/t, taxes incluses, en prenant pour compte le coût du transport, ce qui devrait totaliser une dépense d'environ 75 825 \$, taxes nettes, étant conditionnel à l'approbation du règlement numéro 1413-09 par le MAMROT;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **CLAUDE OUELLET**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – daté du 19 février 2010 concernant la soumission C-1015-2010, piste cyclable Vauvert, fourniture de concassé MG20 qui en l'occurrence est de celle de **TRANSPORT DOUCET ET FILS** pour un montant de 12,70 \$/t taxes incluses, en prenant pour compte le coût du transport, ce qui totalise une dépense totale d'environ 75 825 \$, taxes nettes, étant conditionnel à l'approbation du règlement numéro 1413-09 par le MAMROT.

---

**Résolution 10-02-70**

**RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION – C-1016-2010, PISTE CYCLABLE VAUVERT – FOURNITURE SABLE CLASSE « A »**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – datée du 19 février 2010 concernant la soumission contrat C-1016-2010, piste cyclable Vauvert, fourniture sable classe « A » où ce dernier mentionne que des soumissions sur appel d'offres public ont été demandées;

CONSIDÉRANT que cinq compagnies se sont procuré les documents;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues soit celles de :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>CONFORME</b>	<b>PRIX DE LA TONNE</b>	<b>TRANSPORT</b>	<b>MONTANT TAXES INCLUSES</b>
Transport Doucet et fils	X	4,80 \$/t	4,93 \$/t	9.73 \$/t
Transport D. Dumais & fils	X	3,10 \$/t	6,77 \$/t	9.87 \$/t
Entreprise Gaston Morin	X	3,10 \$/t	7,70 \$/t	10,80 \$/t
Paysage 4 Saisons	X	2,82 \$/t	9,71 \$/t	12,53 \$/t

CONSIDÉRANT que ces derniers recommandent au conseil l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport Doucet et fils, pour un montant de 4,80 \$/t, taxes incluses, en prenant pour compte le coût du transport ce qui devrait totaliser une dépense d'environ 90 113 \$, taxes nettes, conditionnel à l'approbation du règlement numéro 1413-09 par le MAMROT;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de

disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PIERRE LAVOIE**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 19 février 2010 concernant la soumission contrat C-1016-2010, piste cyclable Vauvert, fourniture de sable classe « A » qui en l'occurrence est celle de **TRANSPORT DOUCET ET FILS**, pour un montant de 4,80 \$/t, taxes incluses, en prenant pour compte le coût du transport ce qui devrait totaliser une dépense d'environ 90 113 \$, taxes nettes conditionnel à l'approbation du règlement numéro 1413-09 par le MAMROT.

---

**Résolution 10-02-71**

**RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION – CAMPING VAUVERT – MANDAT À QUALITAS POUR L'ESTIMATION POUR FORAGE ET TRAVAUX CONNEXES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – datée du 19 février 2010 concernant la soumission camping Vauvert, estimation des coûts pour forage et travaux connexes où ce dernier mentionne qu'une demande sur invitation a été faite auprès du Groupe Qualitas;

CONSIDÉRANT que ce sont des consultants qui sont déjà au dossier et les informations qu'ils détiennent feront en sorte que nous économiserons au niveau des coûts et du temps comparativement si nous devons recommencer tout le dossier avec un autre consultant;

CONSIDÉRANT que le Groupe Qualitas a déposé une offre de service au montant de 7 308,66 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que ce dernier recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire soit le Groupe Qualitas pour un montant de 7 308,66 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 19 février 2010 concernant le mandat à Qualitas pour l'estimation pour forage et travaux connexes pour un montant de 7 308,66 \$, taxes incluses, étant entendu que cette dépense sera affectée au surplus accumulé et que cette dépense sera admissible à la subvention du Fonds de stimulation de l'infrastructure, octroyé pour le Centre touristique de Vauvert.

---

## Résolution 10-02-72

### **RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION – INGÉNIERIE – MANDAT À QUALITAS POUR L'ESTIMATION DES COÛTS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – datée du 19 février 2010 concernant le mandat à être donné à Qualitas pour l'estimation des coûts d'honoraires professionnels où ce dernier mentionne que des soumissions sur invitation ont été demandées au Groupe Qualitas, car se sont les consultants qui sont déjà au dossier et les informations qu'ils détiennent feront en sorte que nous économiserons au niveau des coûts et du temps comparativement si nous devons recommencer le tout avec un autre consultant;

CONSIDÉRANT que ces derniers ont déposé une offre de service au montant de 12 848 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que ce dernier recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire soit le Groupe Qualitas pour un montant tel que mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 19 février 2010 concernant le mandat à être donné à Qualitas pour l'estimation des coûts d'honoraires professionnels pour un montant de 12 848 \$, taxes incluses, étant entendu que cette dépense sera affectée au surplus accumulé et que cette dernière sera admissible à la subvention du Fonds de stimulation de l'infrastructure, octroyé pour le Centre touristique de Vauvert.

---

## Résolution 10-02-73

### **RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION – CAMPING VAUVERT – MANDAT À QUALITAS POUR L'ESTIMATION POUR SONDAGES EAU PIÉZOCÔME ET TRAVAUX CONNEXES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission – ingénierie – datée du 19 février 2010 concernant le mandat à être donné à Qualitas pour l'estimation pour sondages eau piézocôme et travaux connexes où ce dernier mentionne qu'une seule soumission a été demandée auprès des consultants qui sont déjà au dossier, car les informations qu'ils détiennent feront en sorte que nous économiserons au niveau des coûts et du temps comparativement si nous devons recommencer tout le dossier avec un autre consultant;

CONSIDÉRANT que ce dernier recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire soit le Groupe Qualitas pour un montant de 20 176,41 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RICHARD HÉBERT**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite à la recommandation soit d'accorder le mandat à Qualitas pour un montant de 20 176,41 \$, taxes incluses, pour l'estimation pour sondage eau piézocôme et travaux connexes étant entendu que cette dépense sera affectée au surplus accumulé et que cette dernière sera admissible à la subvention du Fonds de stimulation de l'infrastructure, octroyé pour le Centre touristique de Vauvert.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Son Honneur le Maire monsieur Georges Simard déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 19 h 12.

Après quelques questions des journalistes et comme il n'y a aucun public de présent, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

---

**Résolution 10-02-74**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 19 h 14.

---

Maître André Côté, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux

règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce

---

---

Monsieur Georges Simard, maire

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE  
1<sup>ER</sup> MARS 2010.**